

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE THÔNES**

SÉANCE DU 13 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois, le treize du mois d'avril, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués en Séance Officielle à dix-neuf heures trente, se sont réunis dans la Salle Consulaire, sous la présidence de M. Pierre BIBOLLET, Maire.

Étaient présents : Mme Chantal PASSET, M. Gilles GOLLIET, Mme Nelly VEYRAT-DUREBEX, M. Stéphane DELÉAGE, Mme Amandine DUNAND, M. Pierre LESTAS, Maires-Adjoints,

Mmes Nicole LAURIA, Christine RUFFON, Brigitte VULLIET, MM. Karim CHALABI, Grégory BAERT, Pierre BASTARD-ROSSET, Mme Claire BARRIN, M. Jean VULLIET, Mmes Christine RODRIGUES, Catherine DUTEIL, MM. Frédéric VAILLANT, Vincent BONEU, Mme Gaëlle VERJUS, M. Rémi FRADIN, Conseillers Municipaux.

Avaient donné procuration : Mme Michèle FAVRE D'ANNE, M. Claude COLLOMB-PATTON, Maires-Adjoints

Mme Joëlle TIBURZIO, M. Benjamin DELOCHE, Conseillers Municipaux.

Étaient absents : Mme Muriel PÉRILLAT-dit-LEGROS, MM. Sébastien ATRUX-TALLAU, Stéphane BESSON, Mme Élisabeth DE POORTER, Conseillers Municipaux.

Date de la convocation : 6 avril 2023

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Présents et représentés : 25

Secrétaire : M. Grégory BAERT, Conseiller Municipal, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'il déclare accepter.

==0000==

N° 2023/043 - ACCES AU FUTUR PARKING DES CHAMOIS – ACQUISITION FONCIÈRE AVEC MME M. DUVERNEY-PRET

En prévision de la création d'un nouveau parking derrière l'immeuble des Chamois et afin d'assurer une entrée dudit parking depuis la rue de la Saulne, il convient pour la commune de THÔNES d'acquérir la parcelle F 2376 p2 d'une surface de 56 m² appartenant à Mme Martine DUVERNEY-PRET.

France Domaine, par avis du le 11 mai 2021, n'est pas opposé à cette acquisition.

Il est donc proposé d'acquérir la parcelle F 2376 p2 de 56 m² à Mme Martine DUVERNEY-PRET au prix de 250 €/m² pour un montant total de 14 000 € y compris partie du bâtiment édifié dessus. En contrepartie, il lui est proposé de lui vendre la parcelle section F 2375p2 d'une surface de 1 m² au prix de 250 €.

Il est précisé que les frais de notaire et de géomètre sont à la charge de la commune de THÔNES.

M. le Maire indique que la Commune envisage la démolition partielle du bâtiment (garage) situé sur la parcelle acquise et s'engage à effectuer des travaux pour refermer la portion conservée du bâtiment sur la parcelle de Mme DUVERNEY-PRET.

Pour information, les travaux qui seront pris en charge par la commune sont estimés à 122 000 € TTC comprenant la démolition et la reconstruction de la charpente et de la toiture.

.../...

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
Par vote à main levée, à l'unanimité,

- **AUTORISE** M. le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents liés à ces régularisations foncières avec Mme Martine DUVERNEY-PRET, comme précisé ci-dessus.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ AUX LIEU ET DATE SUSDITS

THÔNES, le 14 avril 2023

Le Maire,

Pierre BIBOLLET



POUR COPIE CONFORME

Le secrétaire de séance

Grégory BAERT

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE **19 AVR. 2023** ET
PUBLICATION ÉLECTRONIQUE LE **19 AVR. 2023**

THÔNES, le **19 AVR. 2023**

Le Maire,

Pierre BIBOLLET



Section : F

Lieu-dit : Thônes

Propriété de la Commune de THÔNES

PROJET DE DIVISION au 1/250

LEGENDE

 Partie cédée par Mme DUVERNEY-PRET Martine à la Commune de THÔNES
CAD F 2376p2 Thônes 0 54 ca env.

 Partie cédée par la Commune de THÔNES à Mme DUVERNEY-PRET Martine
CAD F 2375p2 Thônes 0 01 ca env.

LEGENDE			
	borne existante résine		béton
	angle bâtiment		végétation
	angle mur		pierre
	appartenance des murs	Légende réseaux secs:	
Légende topographie :			chambre France Télécom
	clôture	Légende réseaux humides:	
	clôture bois		regard EU
	mur		regard EP
	bordure		regard divers
	débord toiture		bouche à clé
	arbre résineux-feuille		grille EP

— Limite définie - rétablie selon le plan de bornage de la propriété de la SA HLM Mont Blanc dressé par M. DAVIET Cédric, Géomètre-Expert à Rumilly, le 29 mai 2013 - référencé 12570.

- Application cadastrale, sans garantie des limites et des contenances.

* Système de coordonnées x,y Lambert 93 Zone 5 (CC4G) - Rattachement GPS (tena)

Nota : Lever complémentaire de la topographie initiale réalisée en juillet 2018 par ARAVIS GEO.

Nota : Sauf études particulières, les servitudes de toute nature apparentes ou occultes, les conditions de raccordement aux réseaux d'équipement, les limites non reconnues par un procès-verbal sont indiquées sous toutes réserves.

Ind.	Date	Objet	Réf. Dossier	Réf. Affaire	Réf. Fichier	Réf. plan	Resp.
2	11 septembre 2020	Projet de division	218069	9764	218069-9764.dwg	div	A.T.
1	9 septembre 2020	Projet de division	218069	9764	218069-9764.dwg	div	A.T.

ARAVIS GEO

Selarl de Géomètres - Experts

Succ. de la SELARL BIBOLLET-TRIBOUT-METAYER - Pierre BIBOLLET - Denis BOUFFIER - Jean-François BOUCHARDY

CABINET THONES

Résidence "Les Deux Torrents"
22, avenue d'Anney - 74230 THONES
Tél : 04.50.02.11.54
Mail : contact-thones@aravisgeo.fr

CABINET ANNECY

5, Route de Vovray - 74000 ANNECY
Tél : 04.50.45.07.58
Mail : contact-annecey@aravisgeo.fr

CABINET LA ROCHE-SUR-FORON

73, avenue Charles de Gaulle -
74800 LA ROCHE-SUR-FORON
Tél : 06.32.53.25.06
Mail : contact-laroche@aravisgeo.fr

Foncier - Topographie - Etudes Aménagement et Urbanisme - Copropriété - Bureau Etudes VRD - Estimations

